|  |
| --- |
| Lettre type—Rappel de contrôle, de révision ou de mise hors service d’une citerne |

Commune, le

**Rappel – Contrôle, révision ou mise hors service des réservoirs stockant des liquides de nature à polluer les eaux**

**N° de référence** : XXXX-YYYY-01

**Bâtiment** : rue n°, NPA Localité

**Réservoir**: mazout/diesel/essence d'une contenance de quantité litres

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier que vous avez reçu par la Commune, concernant l’ordre de contrôle de votre installation d’entreposage de liquides de nature à polluer les eaux et par lequel il vous a été imparti un délai au JJ.MM.AAAA pour confier le contrôle à une entreprise agréée.

Pour rappel, les installations assujetties à autorisation doivent être contrôlées tous les 10 ans (art. 32a al. 1 OEaux). Le dernier contrôle de votre installation mentionnée en titre remonte au JJ.MM.AAAA (date du dernier contrôle).

A ce jour, le courrier susmentionné est resté sans réponse. En outre, nous n’avons reçu aucun rapport attestant la réalisation du contrôle. Partant, nous vous remercions de nous faire parvenir une confirmation écrite qu’un mandat a été attribué à une entreprise spécialisée pour effectuer le contrôle de votre installation ou vos éventuelles observations d’ici au JJ.MM.AAAA (env. 1 mois). Si vous vous trouvez en possession du rapport du contrôle, veuillez-nous envoyer une copie par courriel (adresse mail).

Passé ce délai, sans nouvelle de votre part, nous serons malheureusement dans l’obligation de rendre une décision administrative au sens de l’article 4 du code de procédure et de juridiction administrative du 23 mai 1991 (CPJA, 150.1) pour effectuer ce contrôle. En cas d’inexécution de cette décision dans le délai imparti, soit le JJ.MM.AAAA (env. 4 mois), la Commune fera exécuter le contrôle à vos frais (art. 36 al. 4 LCEaux). En outre, vous vous exposez à des sanctions pénales (art. 71 LEaux et art. 61 al. let. f LCEaux).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de notre parfaite considération.

PS : Le numéro de référence figurant en titre est à mentionner sur chaque correspondance